



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2025

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-14

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Le 26/08/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/08/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : CAMPION Yves

01 – AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Maitrise d'œuvre pour cette affaire : cabinet Christophe PASDELOUP

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au Cabinet Christophe PASDELOUP.

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 167 000,00 € HT.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux en phase APD est de 220 468,75 € HT.

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Salle verso : dépose allège et réfection des sols
- Salle verso : repose sol souple
- Salle verso : ajout d'une menuiserie extérieure
- Lot charpente : nouveaux bureaux mairie.

La phase APD est validée.

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel les éléments de missions APS à AOR, le forfait de rémunération était provisoire.

Pour la mission complémentaire, le prix forfaitaire était définitif.

Conformément à l'article 10.4 du CCAP, le montant de prestations retenu au titre des travaux ouvrant droit à rémunération complémentaire (Coût des Travaux complémentaires nés des Aléas et sujétions apparus pendant les études de conception (CTA) et Cout des Travaux complémentaires nés des Modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage (CTM)) est de 32 288,00 € HT.

La rémunération complémentaire est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (12,00 %) par le montant du coût des travaux mentionné ci-dessus soit 3 874,56 € HT.

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 28 323,36 € HT détaillé par éléments de missions et co-traitants suivant l'annexe financière jointe en annexe à l'avenant.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 18/02/2025

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ADOPTER** l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie
 - portant fixation du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre,
 - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 220 468,75 € HT
 - approuvant la phase APD
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

1.1 - Marchés publics

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 29/08/2025
- Affichée le 29/08/2025
- Certifiée exécutoire le 29/08/2025 .

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE BELLEYDOUX
412 route de la Fauconnière
01130 BELLEYDOUX

B - Identification du titulaire du marché public

PASDELOUP Christophe
02 rue de la Prévoyance
01960 PERONNAS

SIRET 44477329500027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie

■ Date de notification du marché public : 18/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 24 MOIS

■ Montant initial du marché public :

- Taux de TVA : 20%

- Montant HT : 24 448.80 €

- Montant TTC : 29 338.56 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- l'arrêt de l'enveloppe financière prévisionnelle définitive des travaux,
- la validation de la phase APD.
- L'arrêt du montant définitif des honoraires

Arrêt de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Estimation prévisionnelle provisoire : 167 000,00 € HT

Estimation prévisionnelle définitive : 220 468,75 € HT

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Salle verso : dépose allège et réfection des sols
- Salle verso : repose sol souple
- Salle verso : ajout d'une menuiserie extérieure
- Lot charpente : nouveaux bureaux mairie.

La phase APD est validée

Arrêt du montant définitif des honoraires

Pour les éléments de missions APS à AOR, le forfait de rémunération était provisoire.
Pour la mission complémentaire, le prix forfaitaire était définitif.

Conformément à l'article 10.4 du CCAP, le montant de prestations retenu au titre des travaux ouvrant droit à rémunération complémentaire (Cout des Travaux complémentaires nés des Aléas et sujétions apparus pendant les études de conception (CTA) et Cout des Travaux complémentaires nés des Modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage (CTM)) est de 32 288,00 € HT.

La rémunération complémentaire est le produit du taux de rémunération fixé dans le marché (12,00 %) par le montant du coût des travaux mentionné ci-dessus soit 3 874,56 € HT.

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 28 323,36 € HT détaillé par éléments de missions et co-traitants suivant l'annexe financière jointe en annexe au présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À _____

, le _____

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

À _____, le _____

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)

Acte à classer**DEL2025-14****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-08-29T14-16-24.00 (MI263495821)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250826-DEL2025-14-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : AVENANT N.1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE MAITRISE D'OEUVRE
POUR CETTE AFFAIRE : CABINET CHRISTOPHE PACHECO

Date de décision : 26/08/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-14-Avenant n1 au marché de maîtrise d'œuvre.PDF](#) Multicanal : Non

Clisser

Annuler

Préparé

Date 29/08/25 à 14:16

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 29/08/25 à 14:16

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 29/08/25 à 14:22

